CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E39118** **VALABLE JUSQU'AU** **23/11/2027**

ÉDITÉ LE 15/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1995

Raison sociale : ENTREPRISE VILLAR

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 20/03/2025

Capital : 38 125

6 CHEMIN DE LAFLOSQUE
33360 LIGNAN-DE-BORDEAUX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX

Siret : 402 742 373 00010

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 7105218

Assurance Responsabilité Travaux :
BPCE IARD 133580077 V MCE 01

Assurance Responsabilité Civile :
BPCE IARD 133580077 V MCE 01

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 05 56 78 31 82 **Fax :**

Portable : 0652207506

Responsabilité légale :
JPV (884 502 691)

Site Internet :

E-mail : jp.villar@wanadoo.fr

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 003 853 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	1	25/09/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	1	20/11/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/10/2026 11:31

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E39118** **VALABLE JUSQU'AU** **23/11/2027**

ÉDITÉ LE **15/10/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1995
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 20/03/2025
Capital : 38 125

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX

Siret : **402 742 373 00010**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 7105218
Assurance Responsabilité Travaux :
BPCE IARD 133580077 V MCE 01
Assurance Responsabilité Civile :
BPCE IARD 133580077 V MCE 01
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : **ENTREPRISE VILLAR**

6 CHEMIN DE LAFLOSQUE
33360 LIGNAN-DE-BORDEAUX

Téléphone : 05 56 78 31 82 **Fax :**
Portable : 0652207506

Site Internet :
E-mail : jp.villar@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
JPV (884 502 691)

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	25/09/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/11/2025
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier,Chauffagiste,Couvreur,Plombier)	07/10/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Fenêtres de toit	11/02/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	29/09/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/10/2026 11:31

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.